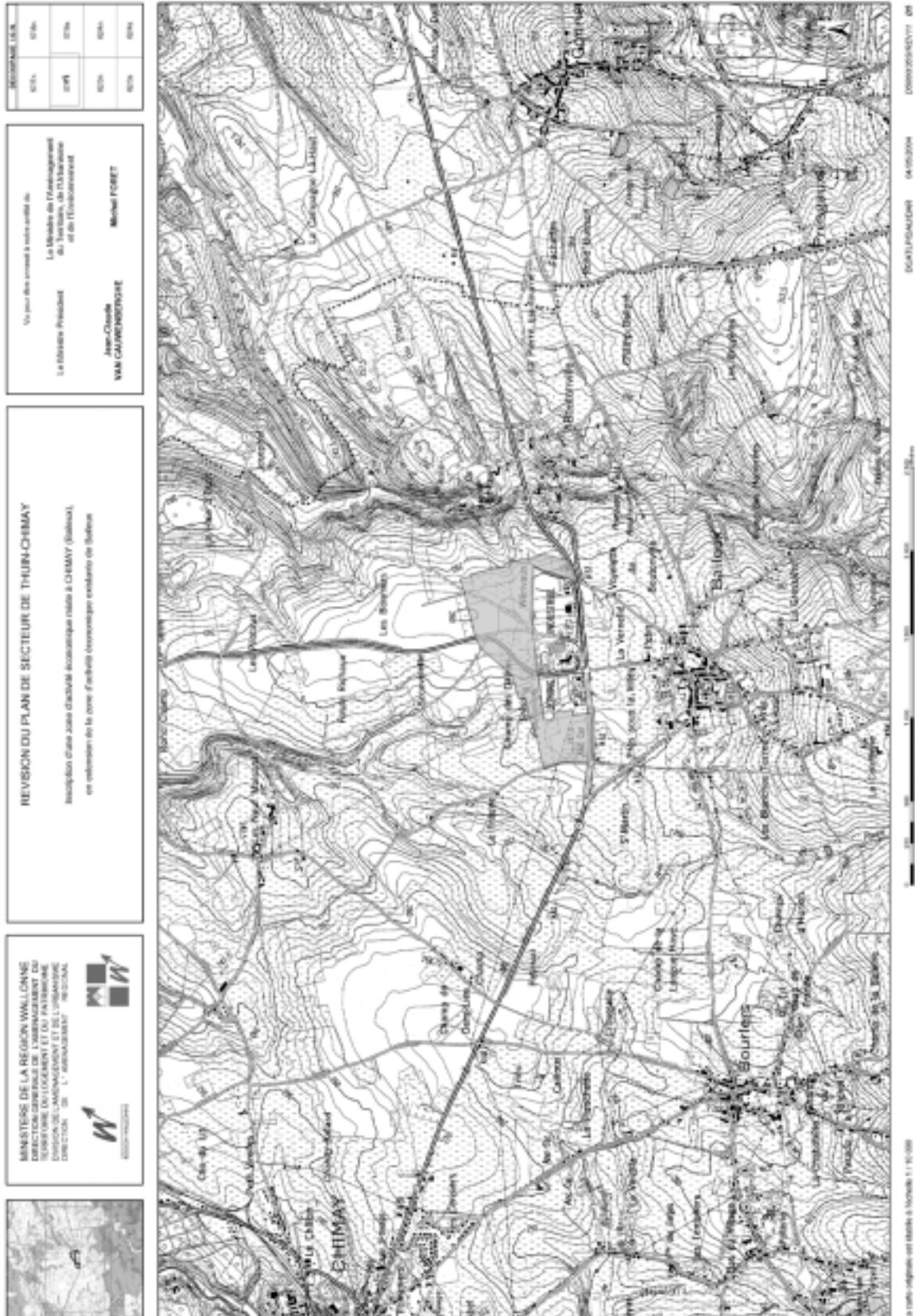


Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Thuin-Chimay en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Chimay (Baileux) en extension de la zone d'activité économique existante de Baileux (planche 57/7S) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 61393 et suivante



MINISTRE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DU
DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT REGIONAL



REVISION DU PLAN DE SECTEUR DE THUIN-CHIMAY
Inscription d'une zone d'activité économique mixte à CHIMAY (Baileux)
en extension de la zone d'activité économique existante de Baileux

Vo pour plus d'infos consultez le site web de
Le Ministère de l'Aménagement
du Territoire, de l'Urbanisme
et de l'Environnement

Jean Claude
VAN CAMPENHOUTE

Michel FORET

| REVISION DU PLAN DE SECTEUR DE THUIN-CHIMAY | |
|---|------------|
| 01/01/2004 | 01/01/2004 |
| 01/01/2004 | 01/01/2004 |
| 01/01/2004 | 01/01/2004 |
| 01/01/2004 | 01/01/2004 |